Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026040_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-040

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Depuis 2001, le Gouvernement une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Dans ce cadre, il a été décidé d'instaurer au sein de chaque Conseil Municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux question de défense. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen et ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'élu désigné sert de relais d'information entre le Ministère de la Défense et la Commune.
Les correspondants constituent un réseau local qui est animé par le délégué militaire départemental.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les circulaires ministérielles des 26 octobre 2001, 18 février 2002, 24 avril 2002 et 27 janvier 2004
Vu la circulaire interministérielle du 08 janvier 2009,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026 et le renouvellement du Conseil Municipal

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal en tant que « correspondant en charge des questions défenses » demandée par la Délégation à l'Information et à la Communication de Défense du Ministère de la Défense,
Considérant le rôle essentiel dans la sensibilisation des citoyens et la nécessité d'avoir, au sein du Conseil Municipal, un élu en charge des questions de défense,
Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026040_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 7 Abstentions) :

- désigne M. Eric BERNARDET en qualité de correspondant défense.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ